

Les déchets acceptés en déchèterie



Encombrants



Mobilier



Déchets d'équipements électriques et électroniques



Métaux



Déchets verts



Bois



Papiers, cartons



Déchets ultimes



Gravats



Batteries automobiles



Piles



Radiographies



Huile de friture



Huile de vidange



Textile



Verre



Bouchons en liège

LE SAVIEZ
VOUS
?

Accès réservé aux particuliers.

Accès interdit aux véhicules de hauteur supérieure à 1m 90 et de PTAC supérieur à 3,5 tonnes, aux camions-plateau, camions et tracteurs.

Volume maximum par semaine toutes déchèteries confondues : 1m³ par véhicule à l'exception des déchets verts et déchets d'éléments d'ameublement : 2m².

Le règlement des déchèteries est consultable en déchèterie.

Déchèteries fixes

Horaires d'accès

de 8h à 18h45* du lundi au samedi et de 8h à 11h45* dimanches et jours fériés

STRASBOURG ROBERTSAU
Rue de Lübeck

STRASBOURG KOENIGSHOFFEN
Rue de l'Abbé Lemire

STRASBOURG WACKEN
Rue de l'Eglise Rouge

STRASBOURG MEINAU
Route de la Fédération

OSTWALD « LA VIGIE »
Rue Théodore Monod

de 8h à 18h45* les lundis, mercredis, samedis et de 8h à 11h45* les mardis, vendredis, samedis fériés

LA WANTZENAU
Rue Georges Cuvier

*fermeture des sites à 19h en semaine et à 12h le dimanche.

Toutes les déchèteries sont fermées les : 1^{er} janvier, dimanche de Pâques, 1^{er} mai, dimanche de Pentecôte, 1^{er} novembre et 25 décembre.

SECONDE VIE

Pensez aux associations caritatives, pour le don et le réemploi du mobilier, vêtements, objets en bon état.

Toutes les infos : objectifz.strasbourg.eu

RETOUR AUX POINTS DE VENTE

- Batteries auto
- Pneus
- Bouteilles de gaz
- Piles
- Tubes fluorescents
- Médicaments
- Seringues

RÈGLE DU 1 POUR 1

Reprise de vos anciens équipements électriques et électroniques lors d'un achat équivalent.

Participez aux visites et aux ateliers pour devenir acteur du zéro déchet !

DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

Vous pouvez apporter ces produits aux points de collecte spécialisés. Horaires et adresses au 03 68 98 51 80

Produits acceptés dans la limite de 30 kg par an et par foyer (lors d'un apport un usager pourra avoir différents produits).

- Produits d'entretien véhicule et maison, de bricolage et de décoration (liquide de refroidissement, déboucheur, soude, colle, peinture, solvant...)
- Produits de jardinage (engrais non organique, pesticides,...)
- Amianto-climent
- Extincteur
- Bouteilles et cartouches de gaz
- Produits pyrotechniques
- Thermomètres au mercure

Plus d'infos Flashez-moi!